



la LETTRE

du GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 15 – PRINTEMPS 2015

Le groupe CARREFOUR confirme son implantation à Savigny sur Clairis

Le projet a été initié par la Société PROLOGIS, investisseur immobilier chargé de trouver un foncier répondant aux critères spécifiques des plateformes logistiques et une localisation géographique à proximité d'une autoroute.

Après 1 an de collaboration, l'exploitant, le groupe Carrefour, a décidé de porter en propre le projet de construction dans le cadre de sa nouvelle stratégie immobilière.



L'implantation porte sur la construction d'un bâtiment d'environ 75 400 m² sur un terrain de 18 hectares, permettant ainsi des espaces de parkings poids lourds, véhicules légers, une prise en compte de l'environnement mais également une intégration paysagère de l'ensemble du projet très satisfaisants.

Ce nouveau centre logistique prévoit en outre de créer de nombreux emplois nouveaux sur le territoire.

Le succès de cette implantation repose plusieurs facteurs :

- Une situation idéale de la ZAC de Savigny sur Clairis par rapport aux grands pôles urbains (1 heure de Paris, 4 heures de Lyon, Metz, Poitiers, Le Havre et Lille) de part sa proximité immédiate de l'Île de France, des autoroutes A5, A6 et A19 et de son accès direct au niveau des échangeurs n°17 et 3.
- Une volonté politique réaffirmée des élus de la Communauté de Communes de conjuguer aménagement et développement territorial du Nord de l'Yonne avec le développement économique pour tendre vers un équilibre emploi-habitat, tout en préservant le cadre de vie, l'environnement et la sécurité des installations,
- Une politique commerciale offensive, développée par Yonne Développement et Bourgogne Développement, qui a permis de positionner la ZAC de Savigny auprès de porteurs de projets tels que PROLOGIS,
- Des terrains viabilisés par la Communauté de Communes, aménageur de la Zone, disponibles immédiatement et permettant ainsi de répondre aux attentes des entreprises,
- Une fiscalité attractive et un prix d'achat au m² peu élevé.

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne ne peut que se réjouir de la concrétisation d'un tel projet sur son territoire ; concrétisation porteuse tant en matière d'emploi que de dynamisme économique local et de développement raisonné du territoire du Gâtinais. **C'est le résultat de 20 ans d'efforts constants.**

Henri de RAINCOURT

Président de la Communauté de Communes du Gâtinais

Editorial

LES TARIFS DE REDEVANCES 2015

Prestations	Montants 2015	Le redevable est le propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif
Installations existantes*		
Contrôle diagnostic	90 €	Après émission du compte rendu de visite
Contrôle périodique de bon fonctionnement	85 €	Après émission du compte rendu de visite
Contrôle vente	100 €	Après émission du compte rendu de visite
Installations neuves ou réhabilitées*		
Contrôle de conception et d'implantation	100 €	Après émission de l'avis de conception
Contrôle de réalisation	100 €	Après émission du certificat de conformité
Contre-visite	50 €	Après émission du compte rendu de visite

Rappel : Les contrôles des installations existantes*

- Le contrôle diagnostic est la vérification du fonctionnement et de l'entretien applicable aux installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées ;
- Le contrôle périodique est la vérification du fonctionnement et de l'entretien (des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC) ;
- Le contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation (cas où le rapport de visite issu du dernier contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant).

Le contrôle de conception : Si vous envisagez de faire construire une habitation sur une parcelle qui ne peut être raccordée au réseau collectif de votre commune ou si vous réhabilitez une installation, il est important de contacter le SPANC dans les meilleurs délais. Le technicien vous accompagnera pour constituer votre dossier de « demande d'autorisation d'assainissement non collectif » et interviendra à chaque étape de votre projet. (attention l'avis favorable du SPANC est une pièce obligatoire du dossier de permis de construire).

Un nouveau technicien à la CCGB : Arnaud RAPIN



Afin de pallier au départ de Benoit DUAUX prévu mi-mars, Arnaud RAPIN est arrivé à la Communauté de Communes du Gâtinais début février. Il a une formation BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau et une expérience de 5 années en tant que technicien SPANC à la Communauté de Communes du Pays Corbigeois (58) puis à la Communauté de Communes des Portes du Morvan (58). Il a donc acquis une certaine expérience au sujet de l'assainissement non collectif.

Vous pouvez le contacter en joignant la Communauté de Communes au 03.86.97.71.94 ou par courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr.

LES TARIFS D'ENTRETIEN 2015

	Désignations	Unité	Prix usager en euros
Entretien programmé	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	131,52
	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	161,04
	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	32,21
	Curage du traitement	Forfait	30,20
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	201,30
	Nettoyage poste de relevage	Forfait	124,81
Entretien d'urgence	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	116,0
	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	225,28
	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	45,06
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	281,60
	Curage du traitement	Forfait	42,24
	Nettoyage poste de relevage	Forfait	168,96
Divers	Débouchage et curage des canalisations	ml	0,92
	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	133,76
	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30 ml	ml	0,92
	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	74,62

Bon de commande sur feuille jointe.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES REALISE SON 1^{ER} PROGRAMME DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

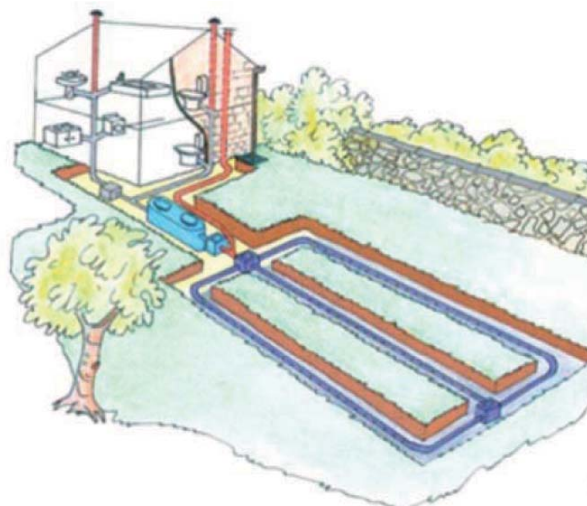
Il permet :

- de bénéficier de subventions donc de réduire le coût final pour les particuliers ;
- d'assurer la coordination des opérations ;
- d'apporter des garanties notamment sur la qualité de la réalisation des travaux.

21% des installations d'ANC situées sur le territoire de la Communauté de Communes présentent des risques pour la salubrité publique ou privée et/ou l'environnement.

Afin d'améliorer cette situation, la Communauté de Communes du Gâtinais a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif », et a mis en œuvre une première opération groupée.

Sur notre territoire, l'AESN a choisi d'aider les installations les plus défectueuses sur les communes de Nailly et Domats. Ces communes sont prioritaires au regard du Plan Territorial d'Actions Prioritaires du bassin Seine Normandie.



Ce plan s'appuie sur certains critères environnementaux : comme la traversée d'un cours d'eau classé, la population non raccordée au collectif, la présence d'un bassin d'alimentation de captage, localisation en tête de bassin versant...

L'opération de réhabilitation se déroule en 2 étapes (une phase étude et une phase travaux).

Chaque étape fait l'objet d'une convention entre le propriétaire volontaire et la Communauté de Communes :

- 1 Une étude à la parcelle (visite sur le terrain), faite par un bureau d'études, détermine la filière à mettre en place en fonction des contraintes de la parcelle, de la nature du sol et des projets de l'usager. Quelques semaines après la visite, un rapport est adressé aux propriétaires, avec un projet d'assainissement qui précise la participation du propriétaire pour les travaux (restant à charge après déduction des subventions).
- 2 Les travaux sont réalisés par des entreprises choisies par la Communauté de Communes suite à une procédure de marché public. Ils comprennent la remise en état des lieux: terrasse, engazonnement, plantation, le constat d'huissier et la condamnation de la fosse existante usagée.

Par exemple, pour une installation dimensionnée pour une habitation de 5 pièces principales, les aides de l'AESN peuvent représenter 60 % pour un plafond maximum de travaux de 9500 € TTC.

Pour l'instant, 13 installations ont été réhabilitées sur les communes de Nailly et Domats.

Concernant les travaux et les subventions sous maîtrise d'ouvrage publique :

- La CCGB est responsable des travaux pendant toute la durée de leur exécution.
- A la fin du chantier, la réception travaux est faite avec toutes les personnes concernées : le propriétaire, l'entreprise, bureau d'étude et la CCGB.
- L'installation réalisée, conformément à la réglementation, est alors restituée au propriétaire qui en aura la charge d'entretien à la réception des travaux.

Rappel de la réglementation et de l'obligation du propriétaire :

Les propriétaires d'une installation défectueuse qui peut entraîner une pollution du milieu naturel ou qui pose un problème de salubrité ont l'obligation de réhabiliter leur installation dans un délai maximum de 4 ans. Ce délai commence à la notification du dernier rapport de visite. Ce délai peut être raccourci par décision du maire.



**Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne**
6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA
Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01
ISSN 2275-4598

L'ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF

Depuis 2013, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vous propose un service d'entretien qui consiste à réaliser une vidange, un nettoyage et la vérification du prétraitement de votre installation d'assainissement non collectif (fosse septique ou fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre...).

Comment s'y prendre ?

1 Niveau de boue

En moyenne, la fosse (fosse septique ou fosse toutes eaux) doit être vidangée tous les 4 à 5 ans ou en fonction de la hauteur de boue qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de l'ouvrage



2 Demande d'intervention

à remettre au SPANC avant l'intervention. Le document est disponible sur : www.gatinais-bourgogne.fr, auprès de votre *mairie* ou du *SPANC* et dans cette *lettre du Gâtinais*

Le prestataire contacte l'utilisateur pour convenir d'un rendez-vous

3 Fiche d'intervention

A l'issue de la vidange, une Fiche d'intervention est signée par l'utilisateur

La CCGB envoie la facture à l'utilisateur

L'entretien et le suivi ont un rôle essentiel dans la longévité d'une installation d'assainissement non collectif. Si l'installation comprend un bac dégraisseur, l'ouvrage doit être nettoyé 2 fois par an. Il convient de débarrasser l'ouvrage des éléments flottants et graisses qu'il contient.

Les Ordures Ménagères

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2015

Pour cette année, la redevance prendra en compte votre forfait et vos levées supplémentaires de 2014.

La grille tarifaire est identique à celle de 2014

CONTENANCE	FORFAIT			LEVEES SUPPLEMENTAIRES
	Abonnement au service	Part foyer	Montant des 18 levées	Nb de levées sup. >18
1 personne au foyer	131,60 €			Nb x1,20 €
80 litres	80 €	30 €	21,60 €	
2 personnes au foyer	162,40 €			Nb x1,80 €
120 litres	80 €	50 €	32,40 €	
3 personnes au foyer	204,60 €			Nb x2,70 €
180 litres	80 €	76 €	48,60 €	
4 personnes et plus au foyer	249,60 €			Nb x 3,60 €
240 litres	80 €	105 €	64,80 €	
360 litres	324,80 €			Nb x 5,10 €
	80 €	153 €	91,80 €	
660 litres	564,20 €			Nb x 9,90 €
	80 €	306 €	178,20 €	

Les levées supplémentaires de 2014 seront comptabilisées du 01/04/2014 jusqu'au 31/12/2014

Les Ordures Ménagères

LE REFUS DE COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015 notre ambassadrice du tri travaille en étroite collaboration avec notre prestataire de collecte, COVED, afin de réduire les erreurs de tri des bacs jaunes.

Si nous avons réussi à diminuer le tonnage de la collecte des ordures ménagères résiduelles de 21%, les erreurs de tri des bacs jaunes représentent 37% des tonnages collectés (ordures ménagères, papiers, cartons alvéolés).

Il faut agir ensemble. Je vous propose donc un zoom sur les consignes de tri.

Le bac jaune doit contenir **4 catégories de déchets recyclables** :

- 1 Les emballages plastiques** : uniquement les bouteilles et flacons (bouteille d'eau ou soda, bouteille de lait, gel douche, flacon de mayonnaise...).



A contrario, les films d'emballage des bouteilles d'eau, de lait ou journaux/magazines par exemple ne sont pas recyclables, tout comme les pots de yaourts et barquettes alimentaires en plastiques ou polystyrènes ainsi que les sacs plastiques ou de croquettes. Ces déchets sont donc à mettre dans le bac marron.

- 2 Les emballages métalliques** : boîtes de conserves, barquettes aluminiums, aérosols, canettes, bouteilles de sirop.



- 3 Les emballages en carton** : uniquement les emballages type cartonnettes (emballage carton des paquets de yaourt, des paquets de gâteaux, baril de lessive...)

Le carton brun alvéolé (gros cartons) **doit être déposé dans les déchèteries de Chéroy et Fouchères pour être valorisé. Par ailleurs, il ne doit être ni souillé, ni mouillé.**



- 4 Les briques alimentaires** :
brique de soupe, de lait, de crème liquide, de jus de fruit...



Si vous n'arrivez pas à identifier la ou les erreurs ou si vous avez un doute sur le recyclage d'un emballage, n'hésitez pas à contacter l'ambassadrice du tri au 03.86.97.78.26. Si nécessaire, elle conviendra d'un rendez-vous afin de vous aider et de vous conseiller.

Vous avez la possibilité d'aller chercher gratuitement en mairie des sacs jaunes réservés à la collecte sélective.

Petit rappel
concernant
nos déchèteries
de Chéroy et
Fouchères

Le dépôt d'ordures ménagères résiduelles est interdit à l'intérieur comme à l'extérieur des déchèteries.

Nous vous prions de bien vouloir utiliser la collecte en porte à porte pour éliminer vos déchets ménagers.



Le rideau tombe.

Ce n'est pas un titre d'Agatha Christie mais un simple et profond hommage à Oscar FOURCROY. C'était un homme connu et reconnu par les habitants de La Belliole et de la Communauté de Communes. Il a consacré trente-six ans au service de la collectivité. Homme simple, efficace et toujours à l'écoute de ses semblables, il a été Conseiller municipal de 1965 à 1971, puis Maire de 1971 à 2001.

Le 6 décembre 2014, en présence de son épouse, très émue, le Maire de la Belliole, Emmanuel ECKERT a donc rebaptisé la place de la mairie qui se nomme désormais, « Place Oscar FOURCROY » en présence des sénateurs Henri de RAINCOURT, Jean Baptiste LEMOYNE et de la population reconnaissante.



Sport sénior

Au début du siècle dernier, une mutation profonde de notre société s'est enclenchée. Révolution discrète à ses débuts, elle constitue aujourd'hui l'un des grands défis auxquels sont confrontées nos sociétés : l'allongement de la durée de vie.

Les séniors représentent 1/5ème de la population mondiale. Ils doivent vieillir en restant actif : loisirs, tourisme, sport...

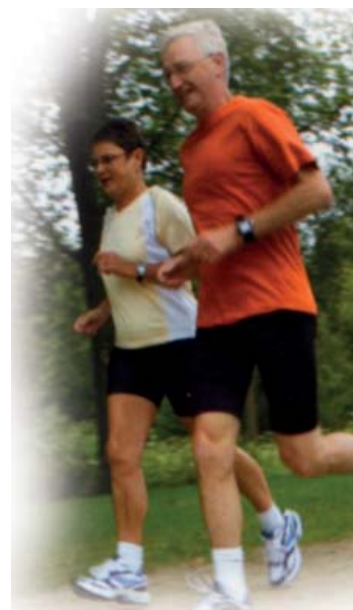
SPORT-SENIOR anticipe en proposant aux plus de 50 ans de se constituer un réseau via internet tout en conservant leur libre arbitre.

SPORT SENIOR est le premier site français gratuit conçu pour répondre aux besoins des séniors actifs souhaitant trouver un ou plusieurs partenaires au quotidien pour pratiquer des activités physiques.

SPORT-SENIOR permet à ses membres de créer ses propres événements sportifs, n'importe où en France depuis 2014. Au travers d'un calendrier, il propose aussi des événements pouvant rassembler séniors, enfants et petits-enfants.

SPORT SENIOR informe sur la pratique sportive en général, l'équipement et la santé, à travers une rubrique « actualités ».

sport-senior.fr
le plaisir partagé



Ecole de musique de la Communauté de Communes

Vous aimez la musique, Vous voulez essayer les instruments de musique...

L'école de musique vous propose :

- **Eveil musical** (à partir de 4 ans)
- **Atelier découverte de la musique** (à partir de 5 ans)
- **Cours d'instruments, formation musicale et chorale** (à partir de 6 ans)
- **Orchestre, musique d'ensemble. Cours adultes.**

A partir de 45€ par an

Renseignements : Ecole de musique de la Communauté de Communes du Gâtinais
6, rue Danton, 89690 chéroy - Tél. : 06 71 35 15 92



L'accueil de loisirs Gâti'Vac aura le plaisir d'accueillir vos enfants à l'école de Villebougis, pendant les vacances de Pâques du 17 au 30 avril 2015 et du 4 au 7 mai 2015.

Les vendredis 1 et 8 mai, le centre sera fermé.



Nos animateurs leur proposeront, autour du thème « Charlie et la chocolaterie », un projet culinaire chocolaté avec des activités manuelles et sportives comme un baby-foot géant, la bataille des chocolats, le carré magique et la prison aux chocolats.

Ces jeux amèneront les enfants à s'exprimer en faisant appel à leurs sens c'est-à-dire le toucher, la vue, le goût et l'odorat.

La visite d'un parc animalier et un atelier autour du chocolat seront également organisés, sous réserve de modification.



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Numéros utiles

NOS MÉDECINS

- Docteur DIGUE 16 grande rue - Egriselles le Bocage 03 86 86 00 01
- Docteur GIBERT 2 rue Jean Moulin - Chéroy..... 03 86 97 50 04
- Docteur HEBRAS 45 grande rue - Nailly 03 86 97 02 77
- Docteur POPOVICI 43 rue de la république - Saint-Valérien..... 03 86 88 60 12
- PÔLE de SANTÉ 5 place de l'église - Domats..... 09 72 43 30 03
- Clinique Paul PICQUET 12 rue P. Castets - Sens..... 03 86 95 86 86
- HOPITAL 1 av. P. de Coubertin - Sens 03 86 86 15 15
- SAMU..... 15

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 03/04 au vend. 10/04 - Phie du GÂTINAIS 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 10/04 au vend. 17/04 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 17/04 au vend. 24/04 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 24/04 au vend. 01/05 - Phie de SERGINES 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 01/05 au vend. 08/05 - Phie du VAL d'OREUSE 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 08/05 au vend. 15/05 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 15/05 au vend. 22/05 - Phie d'EGRISSELLES 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 22/05 au vend. 29/05 - Phie du CENTRE 03 86 66 42 53 *Villeneuve la Guyard*
- du vend. 29/05 au vend. 05/06 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 05/06 au vend. 12/06 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 12/06 au vend. 19/06 - Phie du GÂTINAIS 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 19/06 au vend. 26/06 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 26/06 au vend. 03/07 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 03/07 au vend. 10/07 - Phie de SERGINES 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 10/07 au vend. 17/07 - Phie du VAL d'OREUSE 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 17/07 au vend. 24/07 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 24/07 au vend. 31/07 - Phie d'EGRISSELLES 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 31/07 au vend. 07/08 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*



OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom /Prénom du propriétaire* :

L'installation à vidanger

Commune* :

Parcelle :

Adresse* :

Adresse électronique :

Tél.* (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : ou

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* (si différentes) :

Afin de vous localiser plus facilement : situation et particularités de l'habitation, détails sur l'accessibilité par camion (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est de la même grosseur qu'un camion toupie béton ...) :

Je soussigné(e) fait appel à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Condition générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par La Trésorerie Chéroy-Domats.

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre de :
(cocher une seule case)

- Entretien programmé printemps-été (semaines : 22, 23, 24) Entretien programmé automne (semaines: 43, 44, 45) Entretien d'urgence

Date ou semaine souhaitée :
(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité :

Éléments devant être entretenus* :

- Fosse septique : Volume m³ Fosse toutes eaux : Volume m³
 Bac dégraisseur : Volume m³ Filtre décolloïdeur séparé (préfiltre)
 Traitement : Type de traitement (épandage, filtre à sable...) :
 Autres (poste de relevage, microstation, fosse étanche) :

Date : Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

* : mention obligatoire

Formulaire à retourner à La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
(avant le 9 mai pour la campagne printemps-été)
(avant le 3 octobre pour la campagne automne)
- 6 rue Danton - 89690 CHEROY

Fax : 03 86 97 70 22 - Courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr
Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 86 97 71 94 du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
En précisant bien vos coordonnées.

CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation peut comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage du traitement (canalisations et regards) ;
- le nettoyage du filtre décolloïdeur ou du poste de relevage.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Deux types de visite vous sont proposés :

- **Entretien programmé** : Dans le cadre de 2 campagnes annuelles ;
- **Entretien urgence** : Tout au long de l'année, 7 j/ 7j -24h/24h.

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CCGB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCGB, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'usager.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCGB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCGB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'usager.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, ...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en plus.

BORDEREAU DE PRIX 2015

Prestations	Réf.	Désignations	Unité	Prix usager en euros
Entretien programmé	PROG 0	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	131,52
	PROG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	161,04
	PROG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	32,21
	PROG4	Curage du traitement	Forfait	30,20
	PROG5	Vidange microstation d'épuration	Forfait	201,30
	PROG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	124,81
Entretien d'urgence	PROG 0	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	176,00
	URG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	225,28
	URG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	45,06
	URG4	Vidange microstation d'épuration	Forfait	281,60
	URG5	Curage du traitement	Forfait	42,24
	URG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	168,96
Divers	DIV1	Débouchage et curage des canalisations	ml	0,92
	DIV2	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	133,76
	DIV3	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30 ml	ml	0,92
	DIV4	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	74,62

